

# Département de Lot-et-Garonne

## Commune de Pont du Casse 47 480

### Enquête publique

du mercredi 26 février au mercredi 11 mars 2020

*Déplacement d'assiette -Aliénation vente  
d'une portion du chemin rural de « Ste Foy de Jérusalem ».*

Destinataires :

- Maire Pont du Casse
- Archives

M. Serge GABASSI  
Commissaire enquêteur

## **1/ Présentation et déroulement de l'enquête publique**

### **• 1.1 - Objet de l'enquête publique**

La Municipalité de Pont du Casse accédant à la demande des conjoints Mme Catherine Robert et M. Bourrières Benoît demeurant « Sainte Foy de Jérusalem » à Pont du Casse accepte de déplacer l'assiette de la portion de chemin rural du même nom traversant leur propriété.

Pour ce faire, les intéressés vendent à la commune 155 ml de terrain leur appartenant pour assurer la continuité du dit chemin rural de Sainte Foy de Jérusalem.

En contrepartie, la commune aliène et vend une portion de chemin rural de 120 ml traversant leur propriété.

### **• 1.2 - Référence**

Arrêté municipal de mise à l'enquête publique N° PMT011/2020 en date du 24/01/2020 (PJ 1).

### **• 1.3 - Déroulement de l'enquête**

L'enquête s'est déroulée du mercredi 26 février au mercredi 11 mars 2020 soit quinze jours consécutifs.

Le dossier était consultable en mairie pendant cette durée, aux heures d'ouverture du secrétariat.

L'enquêteur s'est tenu à la disposition du public deux jours :

- A l'ouverture de l'enquête : le mercredi 26 février 2020 de 14h30 à 17h30.
- A la clôture de l'enquête : le mercredi 11 mars 2020 de 14h30 à 17h30

#### ● 1.4 – Information du public

L'avis d'ouverture était affiché en mairie du lundi 27 janvier 2020 au mercredi 11 mars 2020 - certificat d'affichage joint (PJ2)

Il était également apposé sur le site, aux extrémités des portions du chemin à vendre et à acheter par la commune.

L'avis d'enquête a été diffusé par la presse locale : (PJ3).

Le Dépêche du lundi 11 février 2020.

Le Sud Ouest du lundi 11 février 2020.

#### ● 1.5 – Visite de terrain

Le lundi 20 Janvier 2020 attache prise avec M<sup>me</sup> Dulis Jeanine DGS à la mairie de Pont du Casse complétude du dossier vérifiée, dates des permanences retenues, j'ai visité les lieux.

Le lieu dit « Sainte Foy de Jérusalem », désigne un hameau autour de l'église de Sainte Foy de Jérusalem. Ce chemin rural conduit au chemin rural de la commune voisine de Bajamont 47. Il traverse la propriété à proximité immédiate de la maison d'habitation des conjoints Robert-Bourrières ; il n'est plus accessible dans sa première partie au départ comme à son arrivée en limite du chemin rural de Bajamont qui sépare les 2 communes.

Il traverse les bâtiments propriétés du couple Robert-Bourrières qui souhaite acheter cette dernière partie qui traverse uniquement sa propriété afin d'être chez lui.

#### ● 1.6 – Examen du dossier :

##### Il comprend :

Les documents administratifs avec les délibérations municipales s'y rapportant soit :

- La **délibération municipale 075/2019** en date du 24/09/2019 acceptant à l'unanimité des votes (27) le principe du déplacement et l'aliénation d'une partie du chemin rural de « Sainte Foy de Jérusalem » demande formulée par les conjoints **Robert-Bourrières**.

La D.M précise que les conjoints s'engagent à rendre la partie du chemin dévié praticable pour la marche à pied.

- Les frais inhérents à l'enquête : document d'arpentage, honoraires du géomètre, terrassement du futur chemin largeur 1,5m, frais d'enquête, publication de presse frais de duplication sont à la charge du pétitionnaire.

- **Le plan Projet de division et projet de bornage.** Echelle 1/500 en date du 05/12/2019 établi par Pangeo Conseil, Mathieu Brignol Géomètre Expert 26 avenue de Fumel 47300 Villeneuve sur Lot.

Figurent les parcelles cadastrées propriétés du couple, à savoir : section A N°151, 152, 153, 154, 155, 626,628, 630, 645 et 647.

Cette propriété est traversée par un chemin rural à vocation piétonnière jouxtant au nord les parcelles cadastrées section A N° 151, 152 153 et au sud les parcelles cadastrées section A N°818, 630, 154 et 155.

**Les conjoints vendent à la commune :**

- Une partie de la parcelle cadastrée section A N° 154 sur une longueur de 140 ml soit **210 m<sup>2</sup>** le long des parcelles cadastrées section A N° 150 et 149.

- Une partie de la parcelle cadastrée section A N° 152 sur une longueur d'environ 15 ml, soit environ **23 m<sup>2</sup>**.

La surface totale est de : **233 m<sup>2</sup>**

**La commune vend aux conjoints :**

L'emprise d'une partie du chemin rural existant à Sainte Foy de Jérusalem traversant les parcelles cadastrées section A N° 151, 152, 153, 154, 155, 630 et 818 soit environ **255 m<sup>2</sup>** (85 ml x3m)

**L'extrait cadastral** en date du 30/01/2020 échelle 1/2000 établi par M. Brignol Géomètre expert précité, ce plan parcellaire contient la servitude permettant de desservir l'habitation des conjoints Robert-Bourrières.

- **La lettre avec AR** en date du 03/02/2020 des conjoints Robert Catherine Bourrieres Benoît prenant acte de la délibération municipale, s'engageant à s'y conformer, lettre accompagnée de photos couleur issues du site Geoportail. Ces 5 photos figent l'état des lieux et le tracé à venir.

**L'arrêté municipal PMT 011/2020 du 24/01/2020 de mise à l'enquête publique (PJ N°1).**

Lors de l'enquête est parvenue en mairie la réponse de la Direction Générale des Finances Publiques du 09/03/2020 émanant du pôle environnemental 24 F de Sourdis BP 908 - 6<sup>ème</sup> étage - 33 060 Bordeaux, affaire suivie par Annie Claire Heitzler, prix unitaire proposé 0,8€ le m<sup>2</sup>, soit 25x 0,80 = 204 €.

## 2/Observations-Analyse

- **2.1 Observation orale** : Néant.
- **2.2 Observation sur registre d'enquête** : 5

Lors des deux permanences assurées, cinq personnes se sont présentées, trois dépositions ont été enregistrées.

Les conjoints Robert Catherine-Bourrières Benoît propriétaires demeurant « Sainte Foy de Jérusalem » à Pont du Casse ont confirmé leur demande en des termes identiques à leur courrier adressé en mairie le 03/02/2020.

M<sup>me</sup> Delbosq Aimée, personne âgée demeurant à l'adresse, voisine, propriétaire du terrain sur lequel est la servitude de passage desservant l'habitation des acheteurs du terrain a pris connaissance du dossier .Elle a eu recours à sa voisine Noby Ghislaine qui s'est faite son interprète .Elle a pris note que pour ce qui la concerne cette enquête ne modifie en rien l'existant.

Monsieur Martinez Philippe, riverain demeurant « Pech de la Peyre » Pierre du Falot 47 480 Pont du Casse s'est dit favorable au projet.

La visite de terrain a confirmé que le chemin n'était plus utilisé (depuis 1973) il n'est plus praticable .Il faudrait se frayer un tracé entre les arbustes ronces qui l'ont envahi. Le déplacement d'assiette proposé est une opportunité pour d'éventuels marcheurs sur un nouveau chemin piétonnier.

Enfin les conjoints Robert-Bourrières peuvent aspirer à une légitime tranquillité en éloignant tout tiers de leur demeure.

- **2.3 Observation par écrit adressée au siège de l'enquête** : Néant.
- **2.4 Observation par courriel** à [urbanisme@ville-pontducasse.fr](mailto:urbanisme@ville-pontducasse.fr) : Néant.

### 3/ Conclusion et avis du commissaire enquêteur

L'enquête relative au déplacement d'assiette d'une portion de chemin rural de « Sainte Foy de Jérusalem à Pont Du Casse, entraîne la vente par les conjoints Bourrières Benoit-Robert Catherine demeurant à l'adresse d'une portion de terrain de 155 m/l pour créer le chemin de substitution. Dans le même temps, la commune aliène et vend simultanément aux intéressés une portion de chemin rural traversant leur propriété de 120 m /l

#### ● 3.1 - Rappel du contexte

Monsieur Bourrières Benoit et mademoiselle Robert Catherine souhaitent acheter la portion de chemin rural de Sainte Foy de Jérusalem à Pont du Casse qui traverse leurs habitations. Pour assurer la continuité du chemin rural existant ils vendent à la commune une portion de terrain permettant le déplacement d'assiette du dit chemin.

La commune a délibéré favorablement le 24/09/2019 DM 075/2019 en accédant à cette demande

#### ● 3.2 - Déroulement de l'enquête

Le dossier soumis à l'enquête par arrêté municipal du 24/01/2020 (PJ 1) comprend les pièces exigées (notice explicative, plan de situation, plan parcellaire, le procès verbal de bornage et de rétablissement des limites).

Etabli par Pangeo-Conseil, Mathieu Brignol géomètre expert 26 Avenue de Fumel 47 300 Villeneuve sur Lot, il comprend le plan projet de division et bornage ; il est clair, compréhensible et ne soulève aucune interrogation.

L'information a été donnée par affichage en mairie et par panneaux sur site (certificat en pièces jointes PJ 2).

Elle a été diffusée dans la presse locale (PJ 3).

L'enquête s'est déroulée sur une période d'une durée de 15 jours consécutifs, du mercredi 26/02/2020 au mercredi 11/03/2020.

Les formes légales fixées par l'arrêté ont été respectées.

Le secrétariat de mairie était disponible et l'accueil chaleureux.

Durant les deux permanences effectuées cinq personnes se sont présentées toutes favorables au projet.

La municipalité de Pont du Casse est favorable à ce déplacement d'assiette d'une portion de chemin rural de Sainte Foy de Jérusalem qui permet aux consorts Bourrières-Robert d'assurer la tranquillité de leur domicile, la portion de chemin rural déplacé est améliorée et praticable par d'éventuels marcheurs.

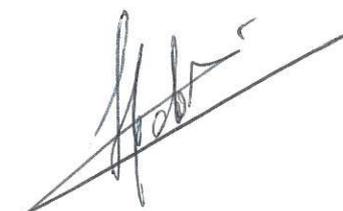
Les frais inhérents à l'enquête : documents d'arpentage, honoraires du géomètre, frais d'enquête, publications de presse sont à la charge du pétitionnaire.

Il s'agit d'une enquête, de pure forme, qui ne soulève aucun problème, ce qui m'amène à émettre en conclusion :

**Un avis favorable** aux opérations envisagées telles que décrites supra.

A Pont du Casse, le 18 mars 2020

Le Commissaire enquêteur



GABASSI Serge